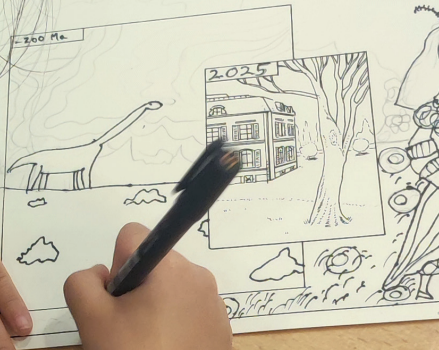




ville Antony



ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES
ANTONY

SAISON 2026-2027

ATELIERS
BOURDEAU

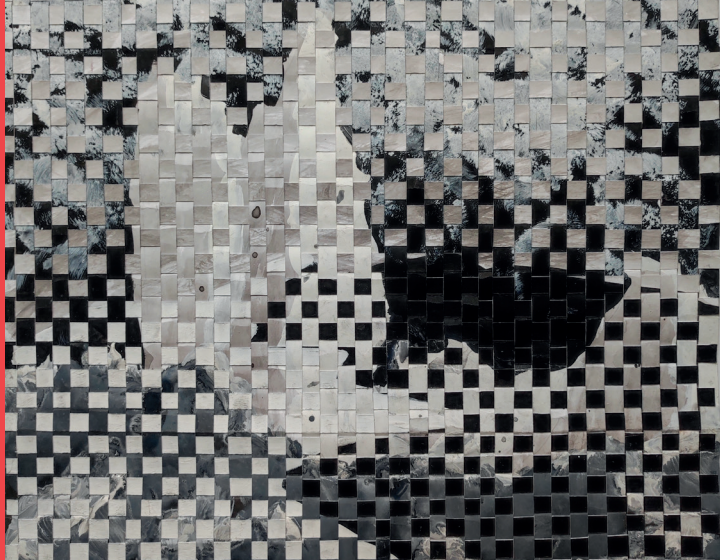


LA DÉMARCHE

Les Ateliers Bourdeau proposent des **cours d'arts plastiques en lien avec la programmation de la Maison des Arts** pour les enfants de 5 à 17 ans. L'objectif des ateliers est d'initier le public à une démarche artistique à travers la curiosité des participants. Pour cela, **différentes techniques sont abordées** (dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, etc.).

La **visite des expositions** permet de développer le sens de l'observation, **le sens critique et la réflexion face aux œuvres**. Les professeurs sont également à l'écoute des envies des participants.

Tout au long des expositions, d'autres actions de sensibilisation à l'art ont lieu à la Maison des Arts avec **des conférences, des visites guidées et des concerts**.



5-7 ANS

HORAIRES

MERCREDI
10H30 - 11H45
13H30 - 14H45
15H30 - 16H45

VENDREDI
16H45 - 18H

8-12 ANS

MERCREDI
10H30 - 12H
13H30 - 15H
15H30 - 17H

JEUDI
16H30 - 18H
18H15 - 19H45

13-17 ANS

MERCREDI
17H30 - 19H

VENDREDI
18H30 - 20H

CALENDRIER DES ATELIERS

RENTRÉE
23 septembre 2026

DERNIER COURS
18 juin 2027

VACANCES
Le calendrier des cours suit
le calendrier scolaire.

PONT DE L'ASCENSION
Pas de cours

TARIF

De 50 € à 294 €, en fonction
du taux d'effort.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux Ateliers Bourdeau se font **uniquement via l'Espace Citoyens**. Les réinscriptions sont prioritaires. Un enfant ne pourra être inscrit que par ses parents ou responsables légaux.

1^{ÈRE} ÉTAPE

Pour vous inscrire ou vous réinscrire, la procédure est similaire.

Il vous faut un compte sur l'Espace Citoyens. Si vous avez déjà procédé à des inscriptions en ligne ou payé des factures depuis votre compte sur l'Espace Citoyens, celui-ci est fonctionnel pour s'inscrire aux Ateliers Bourdeau.

En revanche, **si vous n'avez pas encore fait ce type de démarche en ligne à partir de votre compte sur l'Espace Citoyens, il sera nécessaire de vous rapprocher de la Direction de la Culture en amont, qui vous demandera des documents pour activer cette fonctionnalité.**



2^{ÈME} ÉTAPE

Se connecter sur l'Espace Citoyens et accéder à :

- 1 ⊕ constitution du dossier via « inscription activités »
- 2 ⊕ réservation* de séances via « réservation créer / modif ». Suivre la procédure.

Période de priorité des réinscriptions

Du 03 au 17 juin 2026

Ouverture des inscriptions

Le 17 juin 2026

* LES RÉSERVATIONS DES SÉANCES SONT PRISES EN COMPTE DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE ET DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES. SEULE LA PERSONNE INSCRITE SERA CONSIDÉRÉE COMME ÉLÈVE. AUCUNE SUBSTITUTION NE SERA VALIDÉE. **UNE FOIS LA SÉANCE RÉSERVÉE, LES MODIFICATIONS D'HORAIRE SONT IMPOSSIBLES.** TOUTE RÉSERVATION DE SÉANCE VENANT EN DOUBLON D'UNE PRÉCÉDENTE SERA SUPPRIMÉE.

ANNULATIONS

Il ne sera plus possible d'annuler son inscription après le 15 octobre 2026.

Aucune exonération de la cotisation ne pourra être réalisée, sauf cas suivants :

- ⊕ Problème de santé avec présentation d'un certificat médical au nom de l'élève rendant impossible la poursuite de l'activité.
- ⊕ Déménagement hors Antony, si ce déménagement empêche de poursuivre l'activité jusqu'à la fin de l'année et ce, avec présentation d'un justificatif de domicile actualisé.

En cas d'annulation avant le 15 octobre 2026, une pénalité de 30 euros vous sera appliquée pour frais de dossier, sauf annulation signalée au secrétariat après le 1^{er} cours d'essai dans un délai d'une semaine.

EN CAS DE FERMETURE DU PARC BOURDEAU (INTEMPÉRIES), LES COURS AUX ATELIERS BOURDEAU SONT ANNULÉS, JUSQU'À LA LEVÉE DE DOUTE. **SUR UNE SAISON, 31 SÉANCES SONT PROGRAMMÉES, DONT 25 SONT GARANTIES.** SI LA DIRECTION DE LA CULTURE N'ÉTAIT PAS EN MESURE DE VOUS ASSURER CES 25 SÉANCES, VOUS SERIEZ REMBOURSÉ AU PRORATA TEMPORIS SUR LA BASE DES 25 SÉANCES.

NOUS POUVONS ÊTRE AMENÉS À ANNULER UNE ACTIVITÉ NOTAMMENT SI ELLE NE RÉUNIT PAS UN NOMBRE SUFFISANT DE PARTICIPANTS. DANS CE CAS, NOUS PROCÉDONS À UN REMBOURSEMENT DES SOMMES PERÇUES, LIBÉRANT AINSI LES ATELIERS BOURDEAU DE TOUT ENGAGEMENT.

PAIEMENT

La cotisation annuelle est calculée en fonction du taux d'effort et du revenu de référence de l'année en cours.

Pour en bénéficier, vous devez faire calculer votre revenu de référence auprès de la régie ou via votre Espace Citoyens. En l'absence de revenus communiqués avant octobre, le tarif maximum s'appliquera. Plus d'infos sur :

☺ ville-antony.fr/demarches

ATTENTION, LE TAUX D'EFFORT NE S'APPLIQUE QU'ÀUX FAMILLES RÉSIDANT À ANTONY. UNE MAJORATION DE 20 % DU TARIF MAXIMUM EST APPLIQUÉ POUR LES NON-ANTONIENS.
SEULE LA DOMICILIATION DU PARTICIPANT OU DE SON RESPONSABLE LÉGAL SERA PRISE EN COMPTE.

Le paiement s'effectue après réception de la facture et peut se faire :

☺ en ligne sur l'Espace Citoyens ☺ auprès de la Régie Centrale par carte bancaire, chèque ou espèces

☺ par prélèvement automatique en 2 fois. Si vous souhaitez en bénéficier, le dépôt du mandat SEPA et du RIB se fait depuis le tableau de bord de votre Espace Citoyens, dans la rubrique « Mes prélèvements ».

INFORMATION IMPORTANTE

SI VOUS SOUHAITEZ UTILISER LE PASS +, LES BONS CAF OU UNE PARTICIPATION DE C.E., LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE N'EST PAS POSSIBLE.

TAUX D'EFFORT

1 Enfant 5,06 %

2 Enfants 4,60 %

3 Enfants 4,21 %

4 Enfants 3,89 %

5 Enfants et + 3,62 %

TARIFS

Mini 50 €

Max 294 €

ABSENCES

Afin de ne pas bloquer une place inutilement, **quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription.**

ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, **doivent être obligatoirement pris en charge** par leurs parents (ou un adulte responsable) en fin de cours.



DROIT À L'IMAGE

L'inscription aux Ateliers Bourdeau implique un consentement tacite sur toute prise de vue de groupes d'enfants sur le lieu d'activité ou lors des événements organisés par les Ateliers ainsi que leur publication sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet) édités par la ville d'Antony.

Sur simple demande écrite auprès des Ateliers Bourdeau, les représentants légaux peuvent demander que l'image de son (ses) enfant(s) ne soit pas utilisée.





4

AUTRE

Dans le souci d'une pédagogie attentive et respectueuse du rythme de chaque enfant, **les ateliers ne pourront accueillir que 8 enfants maximum par séance.**

L'âge pris en compte pour l'attribution des niveaux sera celui de l'enfant au moment du début des cours.

Le matériel de travail est fourni par la Ville d'Antony. Les participants doivent apporter une blouse ou une vieille chemise à chaque séance (la blouse ne restera pas au pavillon Bourdeau). L'équipe des Ateliers Bourdeau décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux.



Les Ateliers Bourdeau dépendent de la Direction de la Culture de la Ville d'Antony. **Les activités se déroulent au pavillon Bourdeau, 20 rue Velpeau à Antony.**

RENSEIGNEMENTS

DIRECTION DE LA CULTURE, HÔTEL DE VILLE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9^h À 12^h PUIS DE 13^h30 À 17^h30
01 40 96 72 82 – CULTURE@VILLE-ANTONY.FR